

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Accord de coopération

### Accord de coopération sur la régulation des substances chimiques

#### Accord de coopération sur la régulation des substances chimiques

Sur proposition du ministre du Climat et de l'Energie Paul Maignette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH).

Par cet accord de coopération, l'Etat fédéral se lie aux trois régions pour élaborer une politique de contrôle intégrée des substances chimiques tout au long de leur cycle de vie, depuis leur fabrication ou leur introduction en Belgique jusqu'au stade de leur utilisation. L'accord crée trois organes permanents de concertation dévolus spécifiquement à REACH :

- un comité REACH dont les membres sont désignés par les pouvoirs exécutifs fédéraux et régionaux respectifs,
- un comité scientifique REACH dont les membres sont désignés par le ministre fédéral compétent pour la Santé publique et celui compétent pour l'Environnement,
- un forum national REACH dont les membres sont désignés par les pouvoirs exécutifs fédéraux et régionaux respectifs.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Maignette, ministre des Entreprises publiques,  
de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé  
des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://maignette.belgium.be>